

LA TOLERANCE MUTUELLE

UNE RECONNAISSANCE

CHRONIQUE RADIO

Une des sources alimentant nos peurs est notre intolérance. Mais qu'est-ce que la tolérance?

Aujourd'hui nous réfléchissons sur cette notion de tolérance mutuelle qui commence par une reconnaissance : « *tous les citoyens naissent libre et égaux ...* » Elle est inscrite dès le premier article des droits de l'homme de 1948. N'oublions pas le dernier paragraphe. Il résume en quelques mots tous nos devoirs « *... les citoyens doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* ».

Nous sommes conscients que nous sommes différents mais le communautarisme, les religions, la politique entre autre, nous éloigne de la fraternité universelle.

Pour délimiter les contours de la tolérance mutuelle, il faut commencer par connaître les limites de notre tolérance.

Dans tous « les hommes sont frères », Gandhi fait de la tolérance mutuelle une règle d'or. Dans son dictionnaire philosophique Voltaire déclare « *La discorde est le plus grand mal du genre humain, et la tolérance en est le seul remède.* »

En 1995 l'Unesco a adopté une Déclaration de principes sur la tolérance que je cite:

« *...La tolérance est la reconnaissance des droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui.*

Les peuples se caractérisent naturellement par leur diversité; seule la tolérance peut assurer la survie de communautés mixtes dans chaque région du globe.

Tout comme l'injustice et la violence caractérisées, la discrimination et la marginalisation sont des formes courantes d'intolérance.

L'éducation à la tolérance doit viser à contrecarrer les influences qui conduisent à la peur et à l'exclusion de l'autre.

Pour conclure, je cite Martin Luther King. « *Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots* ».

Souvenons-nous de ces sages paroles et protégeons nous.